



Comment connaître le passif d'une société ?

Par **Mr Gao**, le 21/11/2015 à 21:07

bonsoir à tous,

je souhaiterais connaître le passif de Groupe Solaire de France au 31 octobre 2014 si possible . GSdF était le nom "commercial" de Nouvelle Régie des Jonctions des Energies de France . Cette société était dirigée par D Haiun (qui ne possède manifestement pas les qualités d'un dirigeant honnête), la société est restée 5 mois en redressement, la liquidation étant programmée comme pour toutes ces sociétés à éviter . Liquidation en nov 2014 .

13 millions d'€uros au 31 déc 2012 est l'information sur le site Score3

comptes 2014 indisponibles d' après Infogreffe

Merci à tous ceux qui pourront répondre (on ne peut compter sur l'ancien directeur financier A Tordjmann pour renseigner ...) .

Bien cordialement à tous,

Mr Gao

Par **alterego**, le 21/11/2015 à 22:49

Bonjour,

Le titre suffisait à lui seul pour vous répondre.

Le reste de vos informations, particulièrement vos appréciations personnelles (diffamatoires pour certaines) sur la société et ses dirigeants, n'est d'aucune pertinence et, de plus, d'aucun intérêt pour nous.

L'ex-directeur financier n'avait et n'a pas à vous répondre.

Vous connaissez Infogreffe, achetez lui le(s) bilan(s) et annexes disponibles qui vous intéressent ou déplacez-vous le faire auprès du Greffe du RCS.

Liquidation 11/2014, les comptes ne seront pas disponibles.

Vous êtes créancier adressez-vous au liquidateur, vous ne l'êtes il vous enverra bouler... si ce n'est déjà fait.

Par **Mr Gao**, le **22/11/2015** à **18:34**

bonsoir Monsieur Alterego !

Rien ne me semble diffamatoire dans ce que j'ai écrit, mais il est vrai que vous ne connaissez pas les milliers de dossiers contre cet installateur ... et vous ne savez pas non plus que le directeur a utilisé comme fusible son directeur financier .

Les comptes 2014 étant indisponibles, on aura seulement le passif au 31 déc 2013 ? (expliquez simplement car je ne suis pas du tout comptable !)

je suis plus ou moins créancier (cela se décidera au Tribunal), mais j'ai été nommé contrôleur des comptes par un Juge-Commissaire de Tribunal de Commerce, et je suis en contact avec le Liquidateur Judiciaire de Bobigny (nous nous sommes serrés la main au TC en nov 2014) .

La personne (Maître B) qui a fait le triste constat de l'absence de gestion de cette société avant la période de redressement (sans donner aucun conseil de saine gestion, ce qui m'a étonné) a rédigé un état des lieux sur la période du premier semestre 2014 . Est-ce que le contacter sera intéressant pour connaître le passif recherché ?

je regrette d'avoir été impertinent et d'avoir divulgué des informations d'aucun intérêt pour vous (qui auront probablement un intérêt pour les personnes flouées ...)

Bien cordialement à M Alterego,

Mr Gao

Par **alterego**, le **22/11/2015** à **19:35**

Bonjour,

Ce sont certaines informations que vous donnez, notamment des noms et particulièrement des appréciations personnelles, justifiées pour vous mais qu'il n'était pas nécessaire de divulguer, qui m'ont conduit à vous répondre ainsi.

Ne regrettez rien, vous avez exprimé ce que vous avez sur le coeur, vous n'avez pas agi dans l'intention de nuire. S'il fallait votre réponse pour en être convaincu, c'est fait.

Ne pensez pas que je prenne un quelconque parti pour de tels dirigeants d'entreprise qui sont plus nombreux qu'on ne le pense. Croyez que le Procureur agira en fonction des agissements de celui qui vous a amené à nous questionner.

L'ensemble des créanciers collaborera à l'évaluation du passif qui vu ce dont vous nous faites part ne sera jamais défini avec exactitude. Rien ne plaide en faveur des dirigeants de cette société.

A moi aussi d'être plus mesuré dans certaines de mes réponses.

Cordialement

Par Mr Gao, le 22/11/2015 à 20:34

bonsoir cher M Alterego,

citer les noms de personnes unanimement désignées comme coupables d'agissements très limites semble être une mise en garde de mon prochain . Effectivement, j'ai plusieurs centaines de dossiers (près de 700) de personnes victimes d' agissements qui les conduisent à porter plainte en Gendarmerie/embaucher un Avocat/attendre la Justice (près d'un an au TI)/ être inscrits au FICP puisque l'autofinancement promis et non-réalisé les contraint à suspendre les versements au profit du partenaire financier (je suis vos conseils en évitant le mot "complice") . je suis moi-même FICP, ce qui me gêne un peu, mais cela gêne énormément de jeunes couples à petits salaires et à crédit immobilier . Si je me démène, c'est surtout pour eux . je vous invite à écouter RTL replay, ça peut vous arriver, J Courbet, 3 mai 2013 . Vous aurez ainsi une petite idée de la détresse semée par D Haiun .

je viens d'envoyer un mail à Pascal B (le Liquidateur Judiciaire) qui doit répondre au contrôleur des comptes que je suis ... et je me doute bien que sa réponse sera la partie émergée de l'iceberg (je ne rêve pas d'exactitude !) .

je vous remercie d'avoir été pédagogue,

bien cordialement à Vous,

Mr Gao